

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2021

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4378)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 71

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 44, substituer au mot :

« vertu »

le mot :

« application ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la référence :

« le dernier alinéa de l'article 47-1 »

la référence :

« l'article 47-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel